



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2013-125**

**\* \* \***

**Objet :**

**Demande de subvention  
Combe Salinière / Travaux structurants d'alimentation  
en eau potable – Projet de Combe Salinière**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille treize et le douze décembre à dix-huit heures trente,** le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

**Etaient présents :**

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude --- NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian (départ 19h30) - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – DELVAL Valérie - SUQUET Maguelonne – LESAGE Lamyaa (arrivée 18h40) – CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François

**Pouvoirs :** MM. BARRAL Claude à DEJEAN Anne Marie - LEROY Annie à SOTO Jean François

**Absents :** MM CONTRERAS Sylvie – SIDERIS André - CHAUSSY Stephan – ZORNIOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric  
Convocation du 05 décembre 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée les travaux structurants d'alimentation en eau potable de la commune dans le cadre du projet de la Combe Salinière :

• Création d'une unité de stockage à la Combe Salinière :	630.000 € HT
• Réseaux d'adduction et de distribution :	1.989.000 € HT
• Station de traitement et d'ultrafiltration à la Combe Salinière :	1.395.000 € HT
• Démantèlement des ouvrages non réutilisés :	93.000 € HT
• Honoraires :	230.351 € HT
• Acquisitions et raccordements :	117.770 € HT

Le programme d'opération est estimé à 4.455.121 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, des subventions les plus élevées possibles, sachant qu'il convient d'autoriser le Conseil Général à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence et à nous la reverser ensuite.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau des subventions les plus élevées possibles.
- **AUTORISE** le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence et à nous la reverser ensuite.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20131212-del2013-  
125-DE  
Date de réception préfecture :